

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 581

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard et M. Pajot

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit une harmonisation du barème et des plafonds de la PAJE et du complément familial sans qu'aucune précision ne soit apportée.

Les plafonds pour ces deux prestations étant différents, celui du complément familial est plus bas que celui de la PAJE, un grand nombre de famille pourrait être exclues de ces aides.

Ainsi cet amendement propose de supprimer cet article qui attaque une nouvelle fois notre politique familiale.